



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vaccinations

Question écrite n° 104512

Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la rougeole, maladie virale propre à l'homme, qui se propage très facilement et rapidement entre individus. L'infection se fait par le biais des gouttelettes de salive projetées lors de la toux ou de l'éternuement, ou bien par contact avec les sécrétions de la gorge et du nez. Selon les spécialistes, une personne infectée peut en contaminer vingt autres. Dix à douze jours après le contact, le malade a de la fièvre, le nez qui coule et les yeux qui pleurent, une toux et parfois des points blancs à l'intérieur des joues. Une éruption survient généralement deux semaines après la contamination, qui débute au visage puis gagne tout le corps. Les complications possibles sont la pneumonie, la diarrhée avec déshydratation, la cécité et surtout l'encéphalite, lorsque l'infection se développe dans le cerveau, ce qui peut entraîner un handicap irréversible. Plus le sujet est âgé, plus le risque de développer une forme sévère est grand : les adolescents et les jeunes adultes sont donc plus menacés. La rougeole revient avec des formes parfois sévères, en particulier en Europe et singulièrement en France depuis 2008. Le directeur général de la santé et la directrice générale de l'Institut de veille sanitaire (Invs) ont alerté sur cette recrudescence due à l'insuffisance du nombre d'enfants vaccinés. Un retard imputable, selon le directeur général de la santé, est dû à un manque de motivation : "une vaccination non obligatoire juridiquement peut être perçue à tort comme facultative sur le plan sanitaire", estime le directeur général de la santé. En outre charger et compliquer le calendrier vaccinal des enfants conduit médecins et parents à négliger cette prévention, sans compter les réticences globales à l'égard des vaccins. Il lui demande une réponse face à cet enjeu de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104512

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3324

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)